

**Contrat entre CGIM (2004) inc. ayant sa principale place d'affaires au 3700 rue Damien-Gauthier à Montréal, H1A 5S2 (ci-après le « Club ») et « l'Adhérent » ci-après :**

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ # de membre \_\_\_\_\_

Adresse (incluant code postal) : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. Rés. \_\_\_\_\_ Tél. Cell. \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse courriel (OBLIGATOIRE): \_\_\_\_\_

Or(19-39 ans)

Or(40 ans et +)

Argent

Bronze

Titanium AM

Titanium PM

Junior VIP

1. L'Adhérent désire se prévaloir de l'abonnement suivant pour la saison 2025: (conditions décrites ci-après)
2. L'Adhérent doit faire un dépôt à la signature du contrat et ce montant est non remboursable et ne peut faire l'objet d'aucun crédit.
3. Chaque abonnement implique une obligation minimale d'acheter une somme dans les services de restauration durant la saison en cours et ce, au plus tard le 5 octobre 2025 (ci-après le «minimum»). Consommation minimale de 300\$ (avant taxes) en nourriture et boisson (possibilité de dépenser ce montant au casse-croûte et au PUB (service aux tables, pas de plats à emporter). Les clients n'ayant pas atteint ce «minimum» seront facturés pour le montant non utilisé et la facture sera effectuée au courant de la semaine du 6 octobre 2025.
4. L'Adhérent autorise expressément le Club à percevoir le montant total des dépenses portées au compte maître le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois suivant sous forme de débit préautorisé pour lequel l'Adhérent donne au Club l'autorisation expresse d'imputer à son compte à moins qu'un paiement complet n'ait été fait au préalable (chèque,comptant ou débit).
5. L'Adhérent s'engage à respecter en tout temps les règles d'étiquette du golf, les règlements et les directives du Club entre autres mais de façon non exhaustive et sous peine de sanction :
  - a. Politique d'annulation = Un délai de 24 heures vous sera accordé pour modifier ou annuler vos départs, sans quoi votre départ ou ceux de vos invités vous seront facturés. Quatre absences sans pénalité et aucune pénalité en cas de pluie. L'Adhérent accepte que des droits de jeu correspondants soient chargés à son compte.
6. Le Club pourra modifier en tout temps les règlements qui le régissent pour sa bonne gouverne et administration et ce, sans pour autant dégager l'Adhérent de ses obligations au présent contrat.
7. L'Adhérent n'a aucun droit relativement à l'administration et/ou à la gestion du Club.
8. L'Adhérent dégage et exonère d'avance le Club, ses officiers et/ou ses employés de toute responsabilité civile relative à toute erreur, action ou omission ayant pu entraîner des dommages corporels, matériels, psychologiques ou de quelque autre nature que ce soit à son égard. Il assume d'avance à ses propres risques toutes pertes, vols, dommages, destructions de ses biens, équipements et effets personnels qu'il utilisera, laissera ou entreposera sur les lieux du Club.
9. L'Adhérent s'engage en tout temps à faire preuve de courtoisie et de prudence sur les lieux du Club.
10. L'Adhérent s'engage à utiliser les services du Club conformément aux privilèges, termes et conditions correspondant à son abonnement et selon les produits/services dûment payés.
11. Advenant un manquement de l'Adhérent aux obligations/termes du présent contrat, le Club peut le résilier en tout temps.
12. Le Club se réserve le droit de fermer ou d'interdire l'accès à une ou plusieurs de ses installations occasionnellement au cours de la saison à son entière discrétion et sans aucun recours de la part de l'Adhérent.
13. Pour la tarification au jeu par lesquelles l'abonné paie un montant de 20\$, 25\$ ou 12\$/partie, ces dépenses encourues seront accumulées sur une base mensuelle et seront perçues sous forme de débits pré autorisés le 15 du mois suivant.
14. Le Club peut louer un casier à l'Adhérent dont ce dernier se rend responsable avec la clé mise à sa disposition. Il s'engage à garder le tout en bon état. Au 15 novembre, il doit remettre sa clé à l'administration sinon il accepte qu'un montant de 40\$ lui soit facturé. Le Club se dégage de toutes responsabilités face aux dommages ou pertes causés au contenu du casier par le feu, l'eau, la fumée, le vol, le vandalisme ou autrement. Le Club se réserve le droit de retirer le privilège d'utilisation du casier à quiconque ne respecte pas les règles établies.
15. L'accès à l'entrepôt de sacs est réservé au personnel du Club. Le Club se dégage de toutes responsabilités face aux dommages ou pertes qui pourraient être causés au sac de l'Adhérent ou à son contenu par le feu, l'eau, la fumée, le vol, le vandalisme ou de quelque façon que ce soit. L'Adhérent doit reprendre son sac le 31 octobre.
16. Sauf autrement indiqué, tous les prix au présent contrat sont taxes en sus.
17. Tous les droits et privilèges conférés par le présent contrat sont incessibles. Le présent contrat est régi par les lois de la Province de Québec
18. Le Club protège vos renseignements personnels et ne divulgue aucune information sans votre consentement.

**Dans le bottin des membres, je ne désire pas afficher**

**mes coordonnées**

**ma date de fête**

L'Adhérent déclare avoir pris connaissance, en avoir accepté tous les termes et engagements, en être pleinement satisfait et avoir apposé sa signature en toute connaissance de cause.

Date : \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

## APPLICABLE À TOUS LES ABONNEMENTS

- Privilège de réservation : 14 jours à l'avance par téléphone ou en ligne (4 jours à partir du 1<sup>er</sup> nov)
- Services inclus : balles de pratique incluses (120 petits paniers par saison), chariot et calcul d'handicap
- Rabais de 25% sur marchandise de boutique (sauf balles)
- Droit de jeu après 16h = 12\$/partie (sauf titanium am) (selon les journées incluses dans votre forfait + aucun crédit pluie)
- Adhésion Golf Québec (43\$ + taxes) + fond des membres (30\$ ou 15\$ selon abonnement)
- Minimum de 300\$ (avant taxes) en boisson et nourriture au Pub ou aux casse-croûtes, et ce avant le 5 octobre 2025 (sauf junior VIP)
- Privilège de jeu selon vos conditions sauf lors de la tenue de tournois privés et réservation de groupe
- Possibilité de participer à tous les tournois des membres du Club sur paiement du droit de jeu et du frais d'inscription
- L'équipe Interclubs peut être composée d'un maximum de 2 membres hommes (argent, bronze, titanium AM ou PM) ET 1 femme (argent, bronze, titanium AM ou PM)

### **Or**

**Initiales :** \_\_\_\_\_

- Privilège de jeu valide en tout temps au tarif de 20\$, 25\$ ou 12\$/partie selon le parcours et l'heure

### **Argent**

**Initiales :** \_\_\_\_\_

- Privilège de jeu valide du lundi au vendredi sauf les jours fériés au tarif de 20\$, 25\$ ou 12\$ / partie selon le parcours et l'heure

### **Bronze**

**Initiales :** \_\_\_\_\_

- Privilège de jeu valide du lundi au jeudi sauf les jours fériés au tarif de 20\$, 25\$ ou 12\$ / partie selon le parcours et l'heure

### **Titanium AM**

**Initiales :** \_\_\_\_\_

- Privilège de jeu valide du lundi au vendredi sauf les jours fériés avant 7h au tarif de 20\$ ou 25\$ selon le parcours

### **Titanium PM**

**Initiales :** \_\_\_\_\_

- Privilège de jeu valide en tout temps après 15h au tarif de 20\$, 25\$ ou 12\$/partie selon parcours et heure

### **Junior VIP (10 à 17 ans) Initiales :** \_\_\_\_\_

- Privilège de jeu illimité en tout temps selon la politique de réservation :
  - Lundi au jeudi sauf les jours fériés : Possibilité de réservation 14 jours d'avance
  - Vendredis, samedis, dimanches et jours fériés : Aucune réservation permise mais possibilité de jouer sans réservation en se présentant 30 minutes à l'avance à la boutique. Possibilité de réservation 14 jours d'avance si accompagné d'un parent membre OR moyennant 20\$+tx/partie île et 25\$+tx/partie Irlande
- Le junior doit se jumeler avec un autre client ou membre dans la grille des départs
- Privilège de participation aux tournois d'ouverture, de clôture, Ryder Cup sur paiement du droit de jeu (tarif membre Or) + le frais d'inscription

### Autres services

- |   |             |                          |
|---|-------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Service de vestiaire et ½ casier             | 160 \$ + tx | <b>initiales :</b> _____ |
| <input type="checkbox"/> ½ casier supplémentaire                      | 80 \$ + tx  | <b>initiales :</b> _____ |
| <input type="checkbox"/> Entreposage des sacs et nettoyage des bâtons | 160 \$ + tx | <b>initiales :</b> _____ |
| <input type="checkbox"/> Entreposage du chariot à main                | 160 \$ + tx | <b>initiales :</b> _____ |
| <input type="checkbox"/> Entreposage trottinette électrique           | 320 \$ + tx | <b>initiales :</b> _____ |